

Questions orales

ministre devrait savoir qu'il ne pourra pas éternellement nous cacher les faits sur cette affaire.

Le ministre est-il prêt à déposer, aujourd'hui, tous les accords d'achat et de vente, tous les arrangements financiers et tous les consentements qui ont été donnés pour conclure cette affaire, ainsi que les états vérifiés établis juste avant la vente?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, je rejette totalement les prémisses de la question du député. Mon collègue sait très bien que cette société perdait 30 à 40 millions de dollars par an. C'est une bonne pratique commerciale pour les libéraux, mais pas pour d'autres. La seule autre solution était d'abolir la société. Nous l'avons vendue et donné ainsi une deuxième chance aux employés. Dans ces circonstances, c'était une transaction commerciale normale de la part du CN qui se départissait d'une de ses filiales. Les renseignements appartiennent au CN et non au gouvernement.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je le remercie de sa réponse. Je crois sincèrement que les employés n'ont rien eu à voir avec les succès ou les déboires qu'a connus la compagnie, une fois vendue. Ces derniers étaient attribuables aux pratiques de mauvaise gestion des Fingold et de Manfred Ruhland.

Pour confirmer ce que le ministre vient de dire, il nous faut les livres et les registres de la compagnie. Tout ce que nous lui demandons de faire, c'est de nous fournir ces registres pour que nous puissions voir par nous-mêmes s'il s'agissait d'une bonne ou d'une mauvaise affaire.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, le député sait que ces livres ont été remis au registraire en matière de faillite puisque la compagnie a fait faillite. C'est lui qui les a. C'est comme cela que l'on procède d'habitude. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons une Loi sur la faillite.

Il y a deux semaines, je me suis rendu à Thunder Bay où les manutentionnaires de céréales avaient organisé une manifestation pour exprimer leurs inquiétudes au sujet de la quantité de grain qui était acheminée via Thunder Bay. Or le député, lui, ne pose jamais de questions au sujet d'événements qui se passent dans sa circonscription. Je crois qu'il devrait s'occuper un peu plus de ses électeurs.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui sait certainement que trois entreprises canadiennes font des offres pour vendre jusqu'à 12 millions de tonnes d'eau à la ville de Santa Barbara, en Californie. Il s'agit de la première d'une série d'offres.

Hier, en réponse à une question que je lui posais, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le gouvernement s'opposait à l'exportation de grandes quantités d'eau par transferts entre bassins. Cela inclut-il les transferts par canaux, par pipe-lines et par navires-citernes géants.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, pour répondre en détail à la question de mon collègue, il est préférable de consulter la Loi sur l'eau de 1987. Cette loi exige que toute proposition en matière d'exportation de l'eau soit conforme à la politique fédérale sur l'eau de 1987. Cette politique dit clairement que le gouvernement s'oppose à l'exportation de grandes quantités d'eau par transferts entre bassins. L'Accord de libre-échange n'oblige pas le Canada à exporter de l'eau aux États-Unis. Le député le sait.

Dans le cas de Santa Barbara, la situation est très différente. Trois sociétés canadiennes figurent sur la liste restreinte de soumissionnaires de la ville et ces trois entreprises devront évidemment répondre aux exigences de la province pour obtenir un permis. Cependant, il n'est pas question de transferts entre bassins.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, il n'y a pas très longtemps, la revue *Fortune* rapportait les paroles suivantes du premier ministre:

Si quelqu'un veut acheter un peu de notre pétrole, un peu de notre eau [...] nous sommes prêts à en vendre.

Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Comme le premier ministre a dit qu'il était prêt à vendre notre eau aux États-Unis, cela veut-il dire que le gouvernement est prêt à accepter la vente de quantités massives d'eau transportées par navires-citernes aux États-Unis?

Le gouvernement devrait savoir que, une fois que le Canada aura ouvert le robinet pour que les États-Unis puissent se servir, il ne sera jamais capable de le refermer.